

RENTREE

Le Bois l'Abbesse se penche sur la "double vulnérabilité"

Le secteur enfance du Bois l'Abbesse effectuait sa prérentrée hier, en mettant l'accent sur la protection de l'Enfance. Une problématique à laquelle l'association est confrontée.

C'est la rentrée au Bois l'Abbesse. Alors que les enfants et les adolescents doivent revenir sur les trois sites de l'association aujourd'hui (à Saint-Dizier, Joinville et Langres), le secteur Enfance effectuait sa journée de prérentrée, hier, comme il en a l'habitude. Une journée qui permet à la centaine de salariés de se retrouver et de se remettre en ordre de marche après les grandes vacances, mais pas seulement.

« Cette journée doit nous enrichir. En fin de journée, j'aimerais que des pistes d'amélioration puissent se dégager. L'idée, c'est toujours d'améliorer la prise en charge des enfants », annonçait ainsi Bruno Bienaimé, le directeur du secteur Enfance dans son discours d'introduction en début de matinée.

30 % de cas au Bois l'Abbesse

Et cette année, le Bois l'Abbesse avait choisi comme thématique d'étude la protection de l'Enfance. Car l'association, qui accompagne près de 190 enfants et adolescents de jour



Bruno Bienaimé, le directeur du secteur enfance, animait cette journée de pré-rentrée.

en ambulatoire et en hébergement, est elle aussi confrontée à cette problématique délicate. « Pour nous, il s'agit de prendre en compte ce qu'on appelle la "double vulnérabilité" », explique Bruno Bienaimé.

« C'est un nouveau concept qui regroupe les situations liées à la protection de l'Enfance et la situation de handicap. Il y a une évolution ces dernières années : une étude vient de montrer qu'entre 25 et 40 % des situations de protection de l'Enfance, suite à une décision de justice ou non, relèvent aussi d'un handicap. Au Bois l'Abbesse, c'est 30 % »

Le directeur cite quelques exemples des problématiques auxquelles les salariés du Bois l'Abbesse peuvent être confrontés : « Par exemple, gérer des situations où les parents ont pu être défaillants en termes de négligence, de maltraitance, et où la Justice a dû intervenir. Mais cela peut aussi être simplement des parents qui appellent à l'aide ». Or, dans sa démarche, le Bois l'Abbesse s'applique en général à travailler en collaboration avec les parents. Que faire

quand cela n'est pas possible ? Après un temps d'information sur les lois en vigueur le matin, l'après-midi a permis aux salariés du Bois l'Abbesse d'entendre ses partenaires sur ces questions. « J'ai demandé à des acteurs de terrain de venir rendre compte de leurs pratiques, de leur expérience, et de leurs limites. Il y a des professionnels de la circonscription d'action sociale et de la Maison d'enfance à caractère social (Mecs), mais aussi de l'Apajh national qui gère deux Mecs à Wassy et à Langres et la Fondation Lucy-Lebon qui gère l'annexe de Chaumont et l'aide éducative en milieu ouvert. » Des acteurs de la pédopsychiatrie et de l'Education nationale étaient également partie prenante. « Cela traduit une forte envie de travailler en partenariat sur ces situations très complexes où l'on ne peut pas travailler seul ».

Fr. T.

